



LES DÉCHETS, C'EST POUR LA POUBELLE.

BON DE COMMANDE LES SACS VACANCES PROPRES 2017

Le Groupe Barbier honore les commandes Vacances Propres, assure la fabrication des sacs, la livraison et facture directement la collectivité. L'Association Progrès et Environnement (Vacances Propres) s'interdit toute forme de rémunération sur les ventes d'équipements labellisés VACANCES PROPRES (marque déposée).

AVEC VACANCES PROPRES,
LUTTEZ CONTRE LES
DÉCHETS SAUVAGES

DES SACS NOUVELLE GENERATION AVEC 50 % MINIMUM DE MATIERE RECYCLEE

COLLECTIVITE :

CODE POSTAL :

CONTACT :

TEL :

EMAIL :

FAX :

ADRESSE :

1 - CHOISISSEZ LA QUANTITE & LE LITRAGE

SACS 110 L

QUANTITES	Tarif HT*/1000	TOTAL HT*
<input type="checkbox"/> ≥ 1 000 sacs	191 €	191 €
<input type="checkbox"/> ≥ 5 000 sacs	176 €	880 €
<input type="checkbox"/> ≥ 10 000 sacs	165 €	1 650 €
<input type="checkbox"/> ≥ 15 000 sacs	162 €	2 430 €
<input type="checkbox"/> ≥ 20 000 sacs	159 €	3 180 €
<input type="checkbox"/> ≥ 25 000 sacs	157 €	3 925 €
<input type="checkbox"/> ≥ 30 000 sacs	155 €	4 650 €
<input type="checkbox"/> ≥ 35 000 sacs	153 €	5 355 €
<input type="checkbox"/> ≥ 40 000 sacs	151 €	6 040 €
<input type="checkbox"/> ≥ 50 000 sacs	149 €	7 450 €
<input type="checkbox"/> 80 000 sacs et +	147 €	11 760 €
Quantité commandée (multiple de 1 000)	Tarif HT*/1000	TOTAL HT*

SACS 50 L

QUANTITES	Tarif HT*/1000	TOTAL HT*
<input type="checkbox"/> ≥ 1 000 sacs	125 €	125 €
<input type="checkbox"/> ≥ 5 000 sacs	115 €	575 €
<input type="checkbox"/> ≥ 10 000 sacs	110 €	1 100 €
Quantité commandée (multiple de 1 000)	Tarif HT*/1000	TOTAL HT*

IMPORTANT

Si vous êtes une **communauté de communes**, merci de préciser, en annexe, la liste des communes représentées qui se trouveront partenaires de la campagne "**Gestes Propres - Vacances Propres**".

*FRANCO DE PORT HORS CORSE ET DOM-TOM

2 - CHOISISSEZ VOS SACS*

Sacs opaques blancs

Sacs translucides

Bandes	Quantité par couleur
Rouges	
Vertes	
Jaunes (tri sélectif)	
QUANTITE TOTALE DE SACS	

***Attention, sacs désormais sans liens pour la protection des oiseaux et des mammifères marins.**

Si liens indispensables, merci de cocher la case

A partir d'une commande de 5 000 sacs de la même couleur :

Impression personnalisée gratuite

oui

non

oui

non

INDIQUEZ CI-DESSOUS LE NOM A IMPRIMER SUR LE SAC

(en majuscules svp) :

.....

Commande minimum : 1 000 sacs (de la même couleur)

Conditionnement : colis de 200 sacs (en rouleaux)

Composition des sacs : minimum 50 % de matière recyclée

Épaisseur : 50 µ

Impression : recto "VACANCES PROPRES" - verso "GESTES PROPRES"

Pour toutes modifications d'inscription nous consulter

ADRESSE DE FACTURATION

.....
.....

Une facture vous sera adressée directement par Le Groupe Barbier

Paiement par mandat administratif, 60 jours, date de facture selon les conditions générales de vente du fournisseur (voir au dos)

ADRESSE DE LIVRAISON

Horaires & lieu de livraison :

.....

..... Camion VL

RETROUVEZ NOS BROCHURES ET BONS DE COMMANDE SUR NOTRE SITE www.vacancespropres.com

Réservé à Vacances Propres
COMMANDE N°

Retournez ce bon validé et signé à
Elodie Clady - VACANCES PROPRES
5 rue Berryer - 75008 PARIS
Tél : 01 44 51 05 40 - Fax : 01 44 51 09 99
e.clady@vacancespropres.com

Twitter@vacancespropres - Facebook/Vacancespropres

DATE :
Cachet et signature:

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Révision 3, 2012-06-20

1. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGV :

Sauf stipulation contraires contenues dans un contrat écrit spécifique, toutes nos ventes sont soumises aux présentes CGV et aux conditions particulières mentionnées dans notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur, ou en l'absence de signature sans réserve ni condition de notre offre de vente par l'acheteur, dans notre confirmation de commande.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs des conditions particulières de notre offre de vente ou de notre confirmation de commande, et une ou plusieurs des clauses des CGV, les premières l'emporteront sur les secondes.

En passant commande à notre société, l'acheteur :

→ Reconnaît accepter sans réserve les présentes CGV,

→ Reconnaît que ces CGV, avec les conditions particulières stipulées dans notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur ou notre confirmation de commande, constituent le contrat liant les parties à l'exclusion de toutes autres dispositions contenues dans quelque autre document, à moins que ces autres dispositions n'aient fait l'objet d'une acceptation expresse et écrite de notre part,

→ Reconnaît que toutes conditions, générales et/ou particulières, contraires à ces CGV contenues dans ses propres documents (commandes etc.) ne font pas partie du contrat, ne nous engageant pas et ne sauraient donc nous être opposées.

Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, des présentes CGV ne vaut pas renonciation à nous prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. FORMATION DU CONTRAT :

Le contrat ne sera formé et notre société engagée qu'après retour de notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur, ou en l'absence de signature sans réserve ni condition de notre offre de vente par l'acheteur, après l'envoi par notre société d'une confirmation de commande.

Toute commande confirmée est considérée comme définitive et ne pourra être annulée, sauf accord écrit de notre part.

3. PRIX :

Le prix du contrat avec l'acheteur est celui spécifié dans notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur ou dans notre confirmation de commande.

Sauf stipulation particulière mentionnée dans notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur ou dans notre confirmation de commande, nos prix :

→ sont donnés suivant l'incoterm CPT (version 2010[®]) et s'entendent hors toutes taxes (par exemple fiscales).

→ sont révisibles à due concurrence de la variation de l'indice matière PLATT'S PEBB hebdomadaire intervenue entre la date de notre offre de vente ou de notre confirmation de commande et la date de la livraison des produits.

4. CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT :

Sauf stipulation particulière mentionnée dans notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur ou dans notre confirmation de commande, les marchandises vendues sont payables à 60 jours de la date d'émission de la facture, à l'adresse mentionnée sur la facture.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur résultant notamment d'une absence de couverture par nos assureurs crédit, pourra justifier une exigence de garantie ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue avant l'exécution des commandes reçues.

Tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles donnera lieu, après mise en demeure préalable, à une pénalité de retard calculée en appliquant aux sommes restant dues un taux d'intérêt égal à 6 fois l'intérêt légal en vigueur en France.

Le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes nos factures en cours.

Tout retard de paiement pourra entraîner, sur simple information de notre part, résolution de la vente objet de la facture impayée, mais également si bon nous semble, résolution ou suspension de toutes les autres commandes en cours.

En cas de paiement anticipé, l'acheteur aura droit à un escompte de 0,3% calculé sur le montant, hors toutes taxes, frais de transport et d'emballage, de la facture, pour chaque période de 30 jours entiers consécutifs de paiement anticipé.

5. DELAIS DE LIVRAISON :

Nos délais de livraison sont portés à titre indicatif et sans engagement.

Sauf stipulations particulières sur notre offre de vente et/ou notre confirmation de commande, ils s'entendent la marchandise rendue chez l'acheteur.

Ils ne commencent à courir qu'à compter du retour de notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur ou de notre confirmation de commande, sauf si l'acheteur ne nous a pas remis tous les renseignements et documents nécessaires à la réalisation de la commande (cahier des charges, clichés...).

Dans ce cas, le délai ne court qu'à compter de la remise de ces éléments et renseignements par l'acheteur.

6. RETARDS DE LIVRAISON :

Une commande ne peut être refusée pour cause de retard qu'après l'envoi par l'acheteur d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée restée sans effet pendant 15 jours.

Si la livraison intervient pendant ce délai, l'acheteur ne peut refuser la marchandise.

Selon les parties, est un cas de force majeure tout événement indépendant de leur volonté faisant obstacle à l'exécution normale du contrat, d'une importance telle que ses conséquences ne peuvent être compensées par les moyens économiquement proportionnés au prix du contrat dont disposent les parties.

S'ils répondent à la définition susmentionnée, constituent des cas de force majeure par exemple : les grèves et autres conflits sociaux (totaux ou partiels), les incendies, les explosions, les inondations, les catastrophes naturelles, les dégâts ou les pannes machines, les guerres ou insurrection, l'arrêt des transports, les ruptures ou pénuries d'approvisionnements de matières ou d'énergies, les changements de réglementation, que ces événements affectent notre entreprise et/ou nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs. Dans de telles circonstances, les délais de livraison seront prorogés d'un délai de 1 mois.

Passé ce délai, chacune des parties pourra annuler la commande en retard sans possibilité de solliciter de l'autre le moindre dommage et intérêt.

Cependant, les marchandises fabriquées au moment de l'annulation seront livrées à l'acheteur qui ne pourra pas refuser de les réceptionner et de les régler.

7. TRANSFERT DES RISQUES / RISQUES DU TRANSPORT :

Sauf stipulation particulière mentionnée dans notre offre de vente signée sans réserve ni condition par l'acheteur ou dans notre confirmation de commande :

- Nos marchandises sont livrables selon l'incoterm CPT.
- Le transfert des risques s'effectue dès l'arrivée de la marchandise au lieu de livraison avant déchargement.

Il appartient à l'acheteur en cas d'avaries ou de pertes de la marchandise pendant le transport, de faire toutes les réserves confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur ayant effectué la livraison, et d'en adresser une copie au vendeur.

8. OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS :

Lorsque l'acheteur, pour la fabrication de sa commande, nous remet des outillages et équipements spécifiques (exemple clichés), les frais de remplacement ou de remise en état après usure, nous sont remboursés par l'acheteur en sus du prix des produits, lorsque l'acheteur nous a demandé de nous charger de ces remplacements ou remises en état.

Dans tous les cas, si l'outillage reçu par nous n'est pas conforme à l'usage auquel il était destiné, le prix des marchandises initialement convenu devra alors être à nouveau discuté par les parties.

A défaut d'accord, nous pourrions décider de résilier la vente, sans possibilité pour l'acheteur de solliciter le moindre dommage et intérêt du fait de cette résiliation.

Lorsque nous sommes chargés par l'acheteur de réaliser l'outillage ou l'équipement spécifique, nous pouvons le réaliser nous-même ou le faire réaliser.

Sauf stipulation particulière, le coût de cette réalisation ainsi que les frais de remplacement ou de remise en état après usure nous sont payés indépendamment et en sus du prix des produits.

Le prix de l'outillage que nous avons réalisé ou fait réaliser ne comprend pas notre propriété intellectuelle et industrielle sur cet outillage, c'est-à-dire l'apport de notre savoir-faire pour son étude, sa réalisation, sa mise au point.

L'acheteur ne peut en reprendre possession qu'après accord sur les conditions d'exploitation de cette propriété intellectuelle et industrielle.

Lorsque l'outillage est fourni par l'acheteur, ce dernier doit contracter à ses frais une assurance couvrant sa détérioration ou sa destruction chez nous et excluant tout recours contre nous.

L'outillage ou l'équipement fourni par l'acheteur lui est restitué sous un délai de 15 jours à compter de sa demande, sous réserve d'un parfait paiement des frais de remplacement et de remise en état et d'un parfait paiement de l'ensemble des produits fabriqués.

Si l'outillage ou l'équipement ont été réalisés par nous et payés par l'acheteur, ce dernier lui est restitué sous un délai de 15 jours à compter de sa demande sous réserve d'un parfait paiement des frais de remplacement et de remise en état, d'un parfait paiement des produits fabriqués et de la conclusion d'un accord sur les conditions d'exploitation de notre propriété intellectuelle et industrielle.

S'il reste en dépôt chez nous, l'outillage et l'équipement est conservé gratuitement pendant un délai maximum de 2 ans, à compter de la dernière fabrication des produits.

Passé ce délai, si l'acheteur n'a pas demandé la restitution de l'outillage ou de l'équipement, ou s'il ne s'est pas mis en accord avec nous pour une prolongation du dépôt, nous sommes en droit de procéder à sa destruction après mise en demeure par LRAR restée sans effet après un délai de 1 mois.

9. QUALITE ET QUANTITE DE FABRICATION :

Toute variation notamment de dimensions, poids, impression, restant dans les tolérances du code des usages et des normes professionnelles, ne pourra donner lieu à aucune réclamation ou action en principal ou en garantie de l'acheteur contre nous.

10. CONFIDENTIALITE- PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les brevets, modèles, dessins, études, prototypes réalisés par nos soins, demeurent notre propriété.

Il est interdit à l'acheteur de les reproduire ou de les communiquer à des tiers.

Dans tous les cas l'acheteur nous garantit contre toutes les conséquences des actions judiciaires qui pourraient nous être intentées par des tiers à raison de l'exécution d'une commande de produits couverts par des droits de propriété industrielle ou intellectuelle n'appartenant pas à l'acheteur.

11. RESPONSABILITE :

En cas de vice caché ou de non-conformité des marchandises livrées et/ou de dommages (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non) causés par ces derniers, notre responsabilité sera limitée à notre choix, soit au remboursement du prix de ces marchandises tel que stipulé au contrat, soit au remplacement de ces marchandises.

12. RESILIATION :

Sans préjudice des cas et des modalités de résiliation visés dans les autres clauses des CGV, nous pouvons, à tout moment, résilier le contrat nous liant à l'acheteur dans le cas où celui-ci manquerait à l'une quelconque de ses obligations.

Une telle résiliation prendra effet 15 jours après la date d'envoi par notre société d'une mise en demeure à l'acheteur restée sans effet et faite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

En aucun cas l'acheteur ne pourra nous réclamer quelques sommes que ce soient, à quelque titre que ce soit, du fait de cette résiliation.

A l'inverse, en plus de cette résiliation, nous pourrions solliciter en justice l'indemnisation de l'ensemble des préjudices résultant des défaillances de l'acheteur.

IMPORTANT

13. RESERVE DE PROPRIETE :

Nous nous réservons la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité de leur prix en principal frais et accessoires.

Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traites ou autres).

En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur est tenu de nous en aviser immédiatement.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des marchandises.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès livraison des marchandises par le transporteur, des risques de perte et de détérioration des marchandises vendues ainsi que des risques de dommage qu'elles pourraient occasionner.

14. ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Tout litige entre l'acheteur et nous-mêmes relève de la seule compétence du Tribunal de Commerce du PUY EN VELAY (Haute Loire, FRANCE), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, et ce nonobstant toutes clauses contraires figurant dans quelques documents que ce soient de l'acheteur.

15. DROIT APPLICABLE :

En cas de litige, le droit applicable sera le droit interne français, c'est-à-dire à l'exclusion de la convention des Nations Unies du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) sur la vente internationale de marchandises.

16. NULLITE

La nullité de l'une des dispositions ci-dessus n'entraînera pas la nullité de l'ensemble des CGV.